

Le présent formulaire, complété par les pièces définies en page 6, constitue un dossier de « Demande d'installation d'Assainissement Non Collectif ».

**Cette démarche préalable est obligatoire à tout projet de création d'habitation**, à certains projets d'extension d'un logement existant, et également, **à tout projet de réhabilitation d'un système d'Assainissement Non Collectif (ANC) existant** situés dans une zone non desservie par l'assainissement collectif.

**Votre demande d'urbanisme ou votre projet sera refusé si votre dossier est incomplet, non conforme ou non justifié.**

**Pour les projets d'Assainissement Non Collectif d'une capacité supérieure à 20 Equivalent-Habitants, un dossier de conception spécifique devra être réalisé.** Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Commune de Miribel et Plateau (<http://environnement.cc-miribel.fr/assainissement/assainissement-non-collectif-spanc/>) ou nous contacter par téléphone au 04 78 55 52 18.

Pour être conforme à la réglementation, votre installation d'assainissement non collectif doit être : adaptée au sol, complète (prétraitement + traitement + restitution), correctement dimensionnée et correctement implantée.

Nous vous rappelons que le dispositif d'assainissement non collectif est votre propriété au même titre que le bâtiment d'habitation. Vous êtes responsable de sa conception et de sa réalisation ; puis, ultérieurement, de son bon fonctionnement et de son entretien.

Sur le territoire de la Communauté de Commune de Miribel et Plateau (CCMP), le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CCMP est votre interlocuteur concernant l'évaluation de la conformité de votre projet d'ANC et de sa réalisation, ainsi que le contrôle de bon fonctionnement de vos ouvrages.

Pour obtenir des précisions sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre, sur les dispositifs existants et les normes en vigueur, veuillez consulter le site internet du SPANC de la CCMP ou nous contacter par téléphone (04 78 55 52 18).

Le SPANC ne pourra cependant pas réaliser votre projet d'assainissement individuel qui reste de votre responsabilité. Afin de vous assurer que votre projet est pertinent et conforme, il est fortement recommandé de réaliser une étude de filière. Le SPANC tient à votre disposition une liste de bureaux d'études disposant de ce savoir-faire.

Une fois complet, le dossier est à transmettre au SPANC :

Par courriel : [eau-assainissement@cc-miribel.fr](mailto:eau-assainissement@cc-miribel.fr)

Par courrier ou dépôt physique : Service Public d'Assainissement Non Collectif  
1820 Grande rue  
01700 Miribel

Un avis vous sera transmis dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de la réception de votre dossier complet.

Tout dossier incomplet (pièces ou renseignements manquants) ne sera pas examiné.



**Un avis DÉFAVORABLE entrainera le dépôt d'un nouveau dossier de demande d'installation d'ANC.**



# SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Formulaire de

**DEMANDE D'INSTALLATION D'ANC ≤20 EH**

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### DEMANDEUR (S)

QUALITE :

Promoteur immobilier -  Propriétaire -  Futur Propriétaire -  Concepteur ANC

Autre : .....

NOM, PRÉNOMS, OU DÉNOMINATION :

TELEPHONE :

ADRESSE ACTUELLE. Numéros et voie :

PORTABLE :

CODE POSTAL - COMMUNE :

MAIL

### PROPRIETAIRE(S)\*

NOM, PRÉNOMS, OU DÉNOMINATION :

TELEPHONE :

ADRESSE ACTUELLE. Numéros et voie :

PORTABLE

CODE POSTAL - COMMUNE :

MAIL

### LIEU D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

ADRESSE. Numéro et voie :

CODE POSTAL - COMMUNE :

RÉF CADASTRALES : .....

### CETTE DEMANDE D'INSTALLATION CONCERNE

Une construction neuve

Existant avec création de nouvelles pièces principales

Réhabilitation d'une installation existante

*Si le projet est déposé dans le cadre d'une demande d'urbanisme, préciser la nature et le numéro de la demande d'urbanisme (numéro de permis de construire)*

### ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Raccordé sur réseau public

OUI     NON     je ne sais pas

Raccordé sur puits ou captage privé

OUI     NON     je ne sais pas

Si oui, a-t-il fait l'objet d'une déclaration auprès de la Mairie ?

OUI     NON     je ne sais pas

## CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI PROJETÉ OU EXISTANT

### USAGE D'HABITATION

Nombre d'habitation : ..... Nombre de logement : .....

Nombre total de pièce principale \* : ..... et .....EH

Mode d'utilisation des logements :

Résidence principale

Résidence secondaire

occupée : ..... mois/an

**Si plusieurs logements**, renseigner la répartition du nombre de logements créé selon le nombre de pièce principale

1 pièce : ..... 2 pièces : ..... 3 pièces : ..... 4 pièces : ..... 5 pièces : ..... 6 pièces : .....

Rappel : pour les ouvrages >20 EH, contacter préalablement le SPANC

**\*Est considérée comme pièce principale pour toute pièce de plus de 7 m<sup>2</sup> avec ouvrant, hors pièces de service : cuisine, salle de bain, WC, garage, buanderie, etc.**

### AUTRE USAGE (commercial, artisanal, industriel, restaurant, hôtel, agricole...)

Préciser l'usage des locaux : .....

Préciser en équivalent habitants la capacité d'accueil des locaux : .....EH

Descriptif : .....

**ATTENTION! vérifier que l'activité ne concerne pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ou pour l'eau**

## CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ET D'IMPLANTATION ET SON ENVIRONNEMENT

Surface totale du terrain : ..... m<sup>2</sup>

Surface utile pour l'installation : ..... m<sup>2</sup>

Pente  faible <5%  moyenne entre 5 et 10%  forte >10 % et  continue  par palier

Étude de sol à la parcelle effectuée :  OUI  NON

Si oui, effectuée par :  un professionnel  le propriétaire

**La CCMP préconise la réalisation d'une Étude de filière**

Test d'infiltration : K = ..... mm/h

Présence d'eau dans le sol  OUI  NON

(nappe phréatique, écoulement temporaire ou permanent à moins de 2 m de profondeur.)

Cours d'eau proche  NON  OUI, à .....m ; Nom du cours d'eau : .....

Présence d'une source, d'un puits ou d'un forage sur la parcelle ou sur une parcelle mitoyenne

je ne sais pas  NON  OUI à .....m du traitement des eaux usées

**Le traitement doit être situé à plus de 35 m de tout point d'eau destiné à la consommation humaine.**

**Faire apparaître le(s) point(s) d'eau sur les plans joints au projet.**

## CONTRAINTES URBANISTIQUES (précisées dans le Plan Local d'Urbanisme et consultable en mairie)

Périmètre de risques mouvements de terrains  OUI  NON  ne sait pas

Si oui, préciser  Zone de prévention  Zone de vigilance

Périmètre de risques inondations  OUI  NON  ne sait pas

Espace Boisé Classé

OUI  NON  ne sait pas

Espace végétalisé à mettre en valeur

OUI  NON  ne sait pas

### AUTRES CONTRAINTES

Périmètre de protection de captage d'eau potable  OUI  NON

Si oui, précisez la zone de protection  immédiate  rapprochée  éloignée

## INSTALLATION ENVISAGEE

COMPOSANTS	MATÉRIAUX	VOLUMES	
<input type="checkbox"/> 1 fosse septique toutes eaux (eaux vannes+ménagères)		(≥ à 3m <sup>3</sup> )	
<input type="checkbox"/> 1 fosse septique eaux vannes et 1 bac à graisses eaux ménagères <b>(Seulement en réhabilitation !)</b>		Eaux vannes	Eaux ménagères
<input type="checkbox"/> 2 fosses septiques recueillant les eaux vannes et les eaux ménagères séparées <b>(Seulement en réhabilitation !)</b>		Eaux vannes	Eaux ménagères
<input type="checkbox"/> 1 préfiltre intégré à la fosse <input type="checkbox"/> 1 préfiltre en sortie de fosse et avant traitement			
<input type="checkbox"/> 1 bac à graisses (eaux de cuisine seulement)		(≥ 200l)	
<input type="checkbox"/> 1 bac à graisses (eaux de cuisine + salle de bain)		(≥ 500l)	
<input type="checkbox"/> Autre dispositif agréé par le Ministère de l'Ecologie, à préciser : .....			

**Veiller à la présence de la ventilation secondaire de la fosse. Celle-ci sera assurée par une canalisation de 100 mm de diamètre, raccordée sur la canalisation de sortie de fosse et remontant 40 cm au dessus du faîtage du toit. Cette ventilation devra être surmontée d'un extracteur éolien, éloignée des fenêtres et des VMC. Sa mise en place nécessite l'intervention de plusieurs corps de métier et doit être prévue dès la conception du projet.**

<input type="checkbox"/> <b>ÉPANDAGE SOUTERRAIN À FAIBLE PROFONDEUR</b> (sol et sous-sol perméable)	
<input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage Nb de tranchées: ..... Longueur unitaire (≤ 30 m) : ..... Largeur : .....cm Profondeur : ..... cm	
<input type="checkbox"/> Lit d'épandage - <b>(uniquement sur sol sableux instable)</b> Nombre de drains : ..... Surface : .....m <sup>2</sup> Largeur (≤ 8 m) : ..... m Profondeur : .....cm	
<input type="checkbox"/> <b>FILTRE À SABLE VERTICAL NON DRAINÉ</b> (sol et sous-sol très perméable) Surface : .....m <sup>2</sup> (≥20 m <sup>2</sup> ) Longueur : ..... m Profondeur totale : ..... m <input type="checkbox"/> si terre d'infiltration - volume utile de la pompe: .....m <sup>3</sup>	
<input type="checkbox"/> <b>FILTRE VERTICAL DRAINÉ</b> (sol et sous-sol imperméable) Préciser le type <input type="checkbox"/> Lit à massif de sable <input type="checkbox"/> Lit à massif de zéolite (pour 5 pièces principales au plus) Surface : .....m <sup>2</sup> Longueur : ..... m Profondeur totale : ..... m <input type="checkbox"/> Rejet par infiltration : surface infiltration..... <input type="checkbox"/> Rejet en cours d'eau : <b>(contacter le SPANC au Préalable)</b> <input type="checkbox"/> Rejet dans réseau pluvial <b>(uniquement si la perméabilité du sol est &lt;10 mm/h), l'Autorisation du gestionnaire du réseau obligatoire)</b> <input type="checkbox"/> Rejet dans fossé <b>(uniquement si la perméabilité du sol est &lt;10 mm/h), l'Autorisation du propriétaire ou gestionnaire du fossé obligatoire)</b> <input type="checkbox"/> rejet en puits d'infiltration	
<input type="checkbox"/> <b>FOSSE CHIMIQUE</b> (eaux vannes uniquement) - <b>(Seulement en réhabilitation !)</b> Volume (≥100 l) : ..... l - Stabilisant : ..... Destination des eaux stabilisées : ..... Destination des eaux ménagères : .....	
<input type="checkbox"/> <b>FOSSE D'ACCUMULATION</b> (eaux vannes, voire ménagères) - <b>(Seulement en réhabilitation !)</b> Volume : ..... l - Hauteur sous plafond (≥ 2 m) : ..... m Stockage des eaux <input type="checkbox"/> vannes <input type="checkbox"/> ménagères Destination des eaux : .....	

<input type="checkbox"/> <b>Système de traitement autre que ceux précités</b> agréé par le Ministère de l'Ecologie, à préciser : <u>Pour les FILTRES COMPACTS</u> Volume du prétraitement : .....m <sup>3</sup> Surface du traitement : .....m <sup>2</sup> Différence entre l'Entrée et la Sortie du Filtre : ..... m Fréquence de vidange des boues à charge nominale .....mois  <u>Pour les MICROSTATIONS</u> Volume du prétraitement : .....m <sup>3</sup> Volume du réacteur : .....m <sup>3</sup> Surface du Clarificateur ; .....m <sup>2</sup> Fréquence de vidange des boues à charge nominale : .....mois	Fournir le n° d'agrément précis du dispositif retenu.
--	---

<input type="checkbox"/> <b>Infiltration</b> des eaux traitées	Surface: ..... m <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/> <b>Relevage</b> avec regard d'accès	Volume de réserve : ..... l <input type="checkbox"/> alarme
<input type="checkbox"/> <b>Chasse automatique</b>	Volume des bâchées : ..... l

**DESTINATION DES EAUX PLUVIALES**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réseau de surface (fossé, caniveaux...) | <input type="checkbox"/> Infiltration sur la parcelle |
| <input type="checkbox"/> Rétention (cuve, mare)                  | <input type="checkbox"/> Autre à préciser : .....     |

**DESTINATION DES EAUX DE VIDANGE DE PISCINE OU BASSIN**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réseau de surface (fossé, caniveaux...) | <input type="checkbox"/> Infiltration sur la parcelle |
| <input type="checkbox"/> Rétention (cuve, mare)                  | <input type="checkbox"/> Autre à préciser : .....     |

**Le rejet des eaux pluviales, de piscine ou de bassin vers la filière d'assainissement non collectif est interdit.**

## ELEMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

- Le présent formulaire dûment rempli
- Un plan de situation (extrait du cadastre avec n° de parcelle, n° de section et échelle).
- L'emplacement et les résultats des essais pédologiques
- Un plan masse du dispositif au 1/200 ou 1/300 sur lequel seront positionnés et schématisés le plus clairement possible :
  - le bâti principal, (existant et/ou à créer)
  - les bâtiments annexes (garage, piscine, etc.)
  - la (les) sortie(s) des eaux usées
  - le prétraitement et la ventilation associée
  - le traitement et les regards associés
  - la restitution par infiltration ou réutilisation des eaux usées traitées
  - le cas échéant le rejet des eaux traitées
  - l'autorisation de rejet si vous n'êtes pas propriétaire du point de rejet (fossé, réseau, cours d'eau...)
  - les arbres, arbustes, haies, jardins, potagers
  - les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être
  - les limites de propriétés
  - les voies de circulation privées ou de stationnement des véhicules
  - l'emplacement des puits (captages ou forage)
  - l'emplacement des réseaux pluviaux, fossés, cours d'eaux, sources, mare,....
  - le système d'évacuation des eaux de pluie (ex puits)
  - la pente du terrain et pour les différents ouvrages (prétraitement, traitement, regards, rejets,..) les altitudes (y compris pour le point de rejet) par rapport au Terrain Naturel et à un point de référence commun.
- Une copie de l'étude de filière, le cas échéant comprenant un comparatif technico-économique
- Une copie du formulaire de la demande d'urbanisme le cas échéant
- Une copie de l'autorisation de rejet (réseau, fossé, cours d'eau) ou de la servitude de tréfonds le cas échéant

## ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

### Le demandeur prend acte :

**Que la conception des dispositifs d'assainissement non collectif reste de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble.**

**Qu'il doit se conformer, de même que le constructeur et l'installateur à la législation en vigueur** (Arrêté du 7 mars 2012), aux règles de l'art en vigueur (norme AFNOR DTU 64-1 en vigueur, DTA), aux guides d'installation pour les ouvrages agréés, ainsi qu'à la planification communale (Plan Local d'Urbanisme ou Carte communale, zonage d'assainissement)

**Qu'il ne pourra réaliser le système d'assainissement non collectif** qu'après approbation par le SPANC de la CCMP, du présent dossier (réception de l'avis favorable sur le projet présenté) et s'il y a lieu de la demande d'urbanisme, en respectant les exigences du service de contrôle,

**Qu'il devra prendre rendez-vous avec le Service Public Assainissement Non Collectif de la Commune, 5 jours ouvrés avant le commencement des travaux** d'assainissement, en vue de programmer une visite de contrôle de bonne exécution,

**Qu'il s'engage à ne remblayer le dispositif** qu'après la visite du contrôle précité et accord du SPANC de la CCMP

**Qu'il s'engage à obtenir les accords de tiers** éventuellement nécessaires dans les cas de rejet des filières,

**Que le système fera ultérieurement l'objet d'un suivi** périodique de son bon fonctionnement (écoulement, vidanges, rejets...) par le Service Public d'Assainissement Non Collectif conformément au règlement de service.

**Le demandeur certifie exact** l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire.

Demande formulée à ....., le .....

Signature du demandeur

Adresser votre demande par courrier ou par mail à :

Service Public d'Assainissement Non Collectif  
1820 Grande rue - 01700 Miribel  
04 78 55 52 18- eau-assainissement@cc-miribel.fr